



La vallée du Douro et Salamanque

Croisière à bord du ms «GIL EANES» (bateau 5 ancres)
du mercredi 6 au mercredi 13 juin 2018



La région du Douro, terre du vin de Porto, avec ses larges horizons est la plus ancienne région vinicole démarquée du monde qui soit connue, portant le "titre" depuis 1756. Elle s'étend le long de la vallée du fleuve Douro répertoriée au patrimoine mondial de l'UNESCO ; terre de vins et d'histoire, elle recèle de délicieux trésors.

Mercredi 6 juin PORTO

Vol direct Bruxelles / Porto (horaires à préciser).

Embarquement à bord à partir de 17h00. Présentation de l'équipage et cocktail de bienvenue. Dîner. En soirée, **excursion facultative** à la découverte de Porto illuminée.

Jeudi 7 juin PORTO



Pension complète à bord. **Excursion facultative** : découverte de l'une des plus anciennes villes d'Europe (dont le centre historique est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO) au gré de la ligne de tramway qui vous conduira jusqu'à l'embouchure du Douro et au musée du tramway pour un voyage dans le temps ! Retour à bord. Soirée fado.

Vendredi 8 juin PORTO - REGUA

Pension complète à bord. **Excursion facultative à Guimarães**, un charmant bourg dans lequel se sont développés des quartiers médiévaux et modernes. Après-midi en navigation vers **Regua**. Franchissement d'écluses renommées. Soirée dansante ou promenade nocturne (libre) à Regua.

Samedi 9 juin REGUA – VEGA DE TERON



Pension complète à bord. **Excursion facultative à Vila Real**, dont l'architecture religieuse est très variée et promenade dans les jardins de Solar de Mateus. Retour à bord à **Pinhao**. Croisière au cœur des célèbres vignobles de Porto le long de magnifiques collines couvertes de vignes. Arrivée à **Vega de Teron**. Soirée flamenco.

Dimanche 10 juin BARCA D'ALVA



Pension complète. **Journée consacrée à l'excursion facultative à Salamanca**, ville éblouissante de beauté qui recèle d'extraordinaires trésors architecturaux romains, arabes et chrétiens : découverte de la ville, sa cathédrale atypique et sa fameuse université datant de 1218 l'une des plus anciennes au monde ! Retour à bord à Barca d'Alva. Soirée animée.

Lundi 11 juin BARCA D'ALVA – FERRADOSA - PINHAO

Pension complète à bord. Matinée de navigation. Arrêt à **Ferradosa**. **Excursion facultative des "vins de Porto"** : route des vignobles, arrêt au cœur des vignes et dégustation de vins de Porto. Retour à bord à Pinhao. Vous pourrez découvrir librement la vieille gare de Pinhao avec ses splendides "azulejos" (carrelages typiques). Soirée de gala.

Mardi 12 juin PINHAO - PORTO



Pension complète à bord. **Visite guidée facultative de Lamego**. Vous découvrirez le sanctuaire de Nossa Senhora dos Remedios et la cathédrale. Retour à bord à Regua. Après-midi de navigation. Arrivée à Porto en fin de soirée. Soirée folklorique.

Mercredi 13 juin PORTO - BRUXELLES

Petit déjeuner buffet à bord, débarquement à 9h00. Vol Porto / Bruxelles (horaires à préciser).

Fin de nos services.

Prix : 1.589 €		
Supplément pont intermédiaire		160 €
Supplément pont supérieur		200 €
Supplément cabine individuelle		560 €
Forfaits "toutes excursions"	Réservation avant départ	Réservation à bord
Forfait "classique »	262 €	379 €

Ce prix comprend : la croisière en pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner buffet du J8 - les boissons incluses dans nos prix concernent uniquement l'eau, le vin, la bière, les jus de fruits à discrétion et un café servis par CroisiEurope lors des repas pris à bord du bateau, ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins) - le logement en cabine double climatisée avec douche et WC - l'animation - l'assistance de notre animatrice à bord - le cocktail de bienvenue - la soirée de gala - les soirées flamenco, fado et folklorique à bord - l'assurance assistance/rapatriement - les taxes portuaires - vol Bruxelles/Porto et retour - le transfert aéroport/port/aéroport.

Ce prix ne comprend pas : les boissons figurant sur la carte des vins, les boissons prises lors des excursions ou des transferts, ainsi que le champagne au bar - l'assurance annulation/bagages - les excursions facultatives (à réserver et à régler à bord ou à l'agence) - les dépenses personnelles.

Formalités : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire. Les ressortissants hors UE sont priés de consulter leur ambassade ou leur consulat.

NB : Pour des raisons de sécurité de navigation, la compagnie et le commandant du bateau sont seuls juges pour modifier l'itinéraire de la croisière. Le nombre d'embarcadères est limité sur le Douro, nos bateaux peuvent se trouver amarrés côte à côte. Le prix du vol est susceptible à modification jusque au moment de la réservation.

Responsable de l'activité,
Thérèse Detiffe.

Bulletin de participation
« La vallée du Douro et Salamanque »
du mercredi 6 au mercredi 13 juin 2018

*Pour enregistrer votre réservation,
il est impératif de renvoyer ce bulletin à:*
CROISIEUROPE
Rue Ravenstein 56 à 1000 Bruxelles
Fax (32) 02/514 33 54 – E-mail : abruxelles@croisieurope.be

Mme/Mlle/M. N° de membre :
Nom figurant sur le passeport :
Adresse.....
.....
Tél./Fax GSM E-mail.....

Accompagné(e) de :

Mme/Mlle/M..... Date de naissance :
Nom figurant sur le passeport :
Adresse :
.....
Tél./Fax GSM E-mail

Désire réserver :

- | | | |
|--------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> | Cabine double pont principal | au prix de 1589,00 € par personne |
| <input type="checkbox"/> | Cabine single pont principal | au prix de 2149,00 € par personne |
| <input type="checkbox"/> | Cabine double pont intermédiaire | au prix de 1749,00 € par personne |
| <input type="checkbox"/> | Cabine single pont intermédiaire | au prix de 2299,00 € par personne |
| <input type="checkbox"/> | Cabine double pont supérieur | au prix de 1789,00 € par personne |
| <input type="checkbox"/> | Cabine single pont supérieur | au prix de 2349,00 € par personne |
| <input type="checkbox"/> | Assurance annulation & bagage | 4,5% du montant par personne |

Je souhaite réserver le forfait Excursions au prix de 262,00 € OUI NON

Le paiement vous sera demandé lors de la confirmation de votre inscription. Vous recevrez un contrat de réservation de la part de CroisiEurope avec indication du compte sur lequel vous devrez verser le montant total.

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....Tél.

Date.....Signature.....

N° de compte qui sera utilisé pour le paiement

.....

Nom du titulaire :

.....



CONDITIONS GENERALES

1. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'AIACE, section Belgique, ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. En cas d'annulation d'une activité, la responsabilité de l'AIACE, section Belgique, se limite au remboursement intégral au participant inscrit des sommes qu'il a déjà payées au jour de l'annulation, au titre d'inscription à l'activité annulée.
5. La signature du présent bulletin implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
6. Dans le cadre des activités de voyages, l'AIACE, section Belgique, se limite à collecter et centraliser les demandes de participations et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage ou intermédiaire de voyages au sens de la Directive 90/314/CE du Conseil du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait ou des dispositions de la loi du 16 février 1994, régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

Conditions applicables en cas de désistement ou d'absence au départ

1. Tout désistement à une activité doit être obligatoirement confirmé par écrit.
2. Après la date de clôture des inscriptions, un désistement donnera lieu à la retenue des frais réels irrécupérables. De plus, un montant de 5% du prix global de participation sera retenu au titre de frais administratifs. En tout état de cause, la retenue ne pourra être inférieure à un montant de 15,- euros par personne ou au montant total des activités dont le coût est inférieur à 15,- euros par participant. Un désistement à partir de 15 jours calendrier avant la date de l'activité ou l'absence au départ pour quelque raison que ce soit entraînera le paiement intégral du prix de l'activité.
3. Lorsqu'un participant choisit de ne pas profiter de l'une des prestations offertes dans le cadre d'une activité, ceci ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf disposition particulière à cet effet approuvée par la personne responsable de l'activité.
